



Le 7 mars 2022

**Le Maire de
SAINT ÉTIENNE DE MONTLUC**
à
**Monsieur Olivier TRETOUT
Président du Directoire
Nantes Saint-Nazaire Port
18 quai Ernest Renaud
BP 18609
44186 NANTES Cedex 4**

OBJET : Site de la Gicquelais
RN/FR/CT
N°2020-102

Monsieur le Président,

Je suis interpellé par les habitants et promeneurs concernant les pratiques d'activités motorisées tout terrain sur des parcelles référencées CW 1, 2, 47 et 48 dont vous êtes gestionnaire au lieu-dit de la Gicquelais.

Ces utilisations entraînent d'importantes nuisances sonores et dégradations d'un site inscrit et classé de l'estuaire de la Loire, protégé au titre des zones naturelles sensibles.

Un signalement de l'association France Nature Environnement auprès de l'Office Français de la Biodiversité a été porté à ma connaissance le 21 février dernier.

La police municipale a constaté à plusieurs reprises des passages correspondants à des intrusions sur ce site.

Afin d'éviter la dégradation de ce site naturel, je vous remercie de bien vouloir sécuriser cette propriété qui jouxte les terrains de l'aire de déminage exploitée par le ministère de l'intérieur.

Vous remerciant pour votre compréhension et votre intervention,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,



Rémy NICOLEAU

Copie : Syndicat de Marais, Office de la biodiversité